



Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs

Document
à conserver !

Avec la participation du
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT)

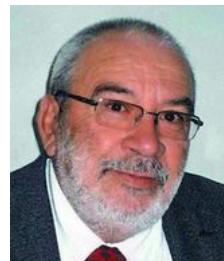
Informer, c'est prévenir !



Commune de Vinça



Edito du maire



Chères Vinçanaises, Chers Vinçanais,

Notre commune, comme bien d'autres, peut être soumise à la survenance d'un événement exceptionnel mettant en danger la population.

La sécurité des personnes étant la première des priorités de la municipalité de Vinça, nous disposons donc d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui organise les actions de sauvegarde des services municipaux, des habitants et des élus en cas d'incidents importants. Ce Plan Communal de Sauvegarde détermine les rôles et les actions de chacun durant un événement exceptionnel.

Si Vinça n'est pas plus exposée que d'autres, elle n'est pas pour autant à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique. Nous nous devions donc mettre en place des structures de réponse immédiate.

Vous avez entre les mains un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document vous présente de manière synthétique tous les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés, ainsi que les réactions à avoir en de telles circonstances.

A ce titre, je vous invite à en prendre connaissance et à le conserver précieusement.

Sachez que, même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir aux mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations de sauvegarde et de secours.

Car la sécurité civile est l'affaire de tous.
Je vous en souhaite une bonne lecture.

Mr René DRAGUE
Maire de Vinça

Sommaire

• Qu'appelle-t-on risque ?	4/5
• Comment est géré le risque dans notre commune ?	6
• L'alerte	7
• En cas de risques majeurs, qui fait quoi ?	8/9
 Le risque inondation	10/11
 Le risque sismique	12/13
 Les risques mouvements de terrain	14/15
 Le risque rupture de barrage	16/17
 Le risque transport de matières dangereuses	18/19
 Le risque feu de forêt	20/21
 Les risques météorologiques	22/23
• Le plan familial de mise en sécurité	24
• Récapitulatif des conduites à tenir	25
• Notes	26
• La gestion des déchets post-crise	27



Qu'appelle-t-on risque ?

Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux :

- L'aléa correspond à la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, d'occurrence et d'intensité variables.
- L'enjeu représente l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par ce phénomène.

Le DICRIM s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), élaboré par le Préfet et recensant les risques majeurs auxquels la commune de Vinça peut être exposée.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se caractérise par :

- Sa gravité, de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement.
- Son occurrence, faible au point de l'oublier.

7 risques majeurs concernent notre commune



Inondation



Sismicité



Mouvements de terrain



Rupture de barrage



Transport de matières dangereuses



Feu de forêt



Risques météorologiques

La commune de Vinça est concernée par un nombre de risques importants, dont la probabilité de survenue est variable.



Comment est géré le risque dans notre commune ?

La commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), prévu par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004.

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Le PCS comprend le plan communal de gestion de crise qui peut être mis en oeuvre pour tout ou partie.

Le PCS organise les services de la commune face à la crise.

Cette organisation est coordonnée avec les différents services extérieurs (Préfecture, services de secours, etc.)



L'alerte !

“Une personne avertie en vaut deux”

En cas d'événement grave, l'alerte à la population est de la responsabilité de l'Etat et du Maire. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

- Mégaphone
- Téléphone
- Porte à porte
- Panneau lumineux



ZOOM SUR LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

En cas d'événement majeur et de grande ampleur, un réseau national de sirènes peut être déclenché dans les communes qui en sont équipées. Le signal d'alerte est identique sur l'ensemble du territoire français.

Début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes. Elles émettent **un son caractéristique en 3 séquences d'une minute** : le signal national d'alerte.



1mn - 5s - 1mn - 5s - 1mn

Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, **un son continu de 30 secondes**.



Son continu sur 30 secondes

Beaucoup d'événements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé et d'adapter ses activités.

La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa propre sécurité.

En cas de risques majeurs, qui fait quoi ?

La commune prend en charge les personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence dans un complexe sportif et/ou dans les locaux des fêtes



1

Un sinistre important vient de se produire sur la commune.



7

Mettez-vous à l'abri, ne télélez pas. Ecoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.

Le maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Si le sinistre est très important ou s'il touche plusieurs communes, le préfet devient alors le directeur des opérations de secours.



Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le Plan de l'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (Plan ORSEC).



charge
des per-
sonnel et
ence au
à la salle



4



Complexe
sportif



Pompiers

Ecole

Mairie

Salles des
fêtes

Ecole



3



2

Les services de secours
(pompiers, gendarmerie)
interviennent sur le sinistre.

Le maire assure le pilotage
et la coordination des se-
cours sur sa commune : il est
le directeur des opérations
de secours.



6

Le personnel des écoles sait comment
mettre les enfants en sécurité :

Les établissements ont réalisé un Plan
particulier de mise en sûreté. Inutile
d'aller les chercher : vous mettriez
votre vie en danger et gêneriez les
secours.

5



Les équipes des services de la mairie
fournissent les moyens logistiques et
mettent en place des déviations.

0

150 m



Le risque inondation

Origine des inondations :

Les inondations à Vinça sont des inondations de type torrentielles, c'est-à-dire une montée brusque des eaux, avec un débit important et un charriage de matériaux pouvant être conséquent.

Plus d'informations :

La commune de Vinça est surtout impactée par la Têt, la Llentilla, le Réal et les Escoumes.

Du ruissellement urbain peut également être observé lors de fortes pluies sur le territoire communal.

Cartographie



Dès que les cours d'eau se gonflent et qu'apparaissent les premiers débordements dans les champs, la commune de Vinça lance alors les mesures de prévention adaptées en étroite collaboration avec les services de la préfecture et les sapeurs-pompiers.

A SAVOIR :
Le service prévision des crues de l'état en lien avec Météo France surveille la Têt 24h/24.

En cas d'alerte, la commune de Vinça est immédiatement informée et déclenche son propre système de surveillance.

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population.

> En cas d'inondation, l'alerte sera donnée par mégaphone.



Les bons réflexes !



Informez-vous



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio 104.5 ou 93.5 MHz



Respectez les consignes des autorités officielles



Le risque sismique

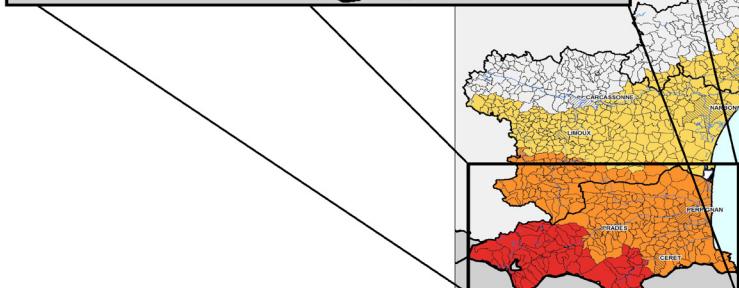
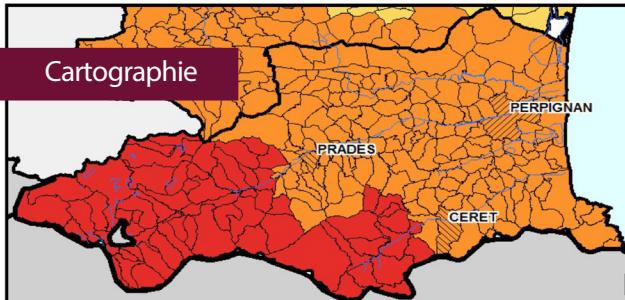
La terre qui tremble...

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et, parfois, en surface se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

La commune de Vinça est située dans une zone "modérée" de sismicité. Plus d'informations en mairie ou sur www.planseisme.fr.

Cartographie



Zonage réglementaire en LANGUEDOC-ROUSSILLON

Zones de sismicité
très faible
faible
modérée
moyenne
forte

La commune de Vinça est classée en zone modérée de sismicité.

Depuis avril 2001, une station de surveillance a été mise en place sur le site communal du Serrat d'en Vaquer par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

A SAVOIR :
Une obligation de respecter les règles parasismiques existe au niveau des permis de construire.

> En cas de séisme, l'alerte sera donnée par mégaphone, téléphone et au porte-à-porte.

Un message d'information sera également affiché sur le panneau lumineux.



Les bons réflexes !



Informez-vous



Eloignez-vous
des bâtiments



Abritez-vous sous un
meuble solide



Ecoutez la radio
104.5 ou 93.5 MHz



Respectez les consignes
des autorités officielles

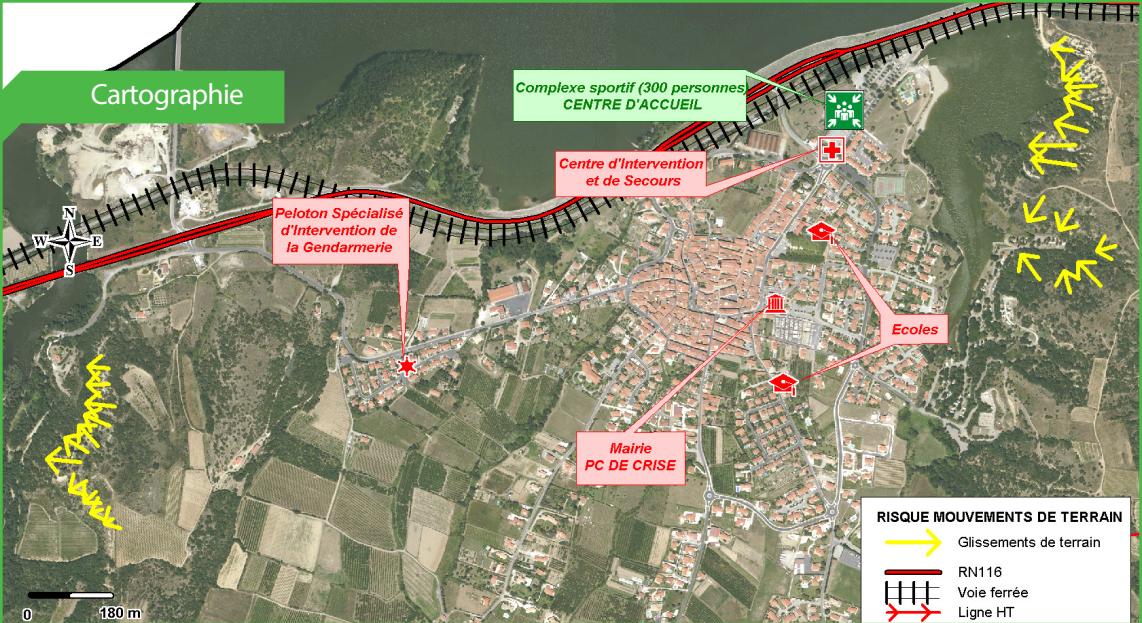


Les risques mouvements de terrain

Il existe deux types de mouvements de terrain sur la commune de Vinça :

- **Les glissements de terrain** qui se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terre, qui se déplacent le long d'une pente.
- **Les chutes de blocs** provenant de l'évolution mécanique de falaises ou d'escarpements rocheux très fracturés.

Cartographie



D'après le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs des Pyrénées-Orientales, la commune de Vinça est faiblement impactée par les glissements de terrain et les chutes de blocs.

Aucun phénomène n'est à recenser sur la commune et aucun enjeu n'est directement menacé.

A SAVOIR :

Le risque est pris en compte au niveau des habitations : des obligations de recul par rapport aux talus ou des interdictions sont imposées pour les constructions ainsi que pour les clôtures

> En cas de mouvements de terrain, l'alerte sera donnée par mégaphone.
Un message d'information sera également affiché sur le panneau lumineux.



Les bons réflexes !



Informez-vous



Gagnez immédiatement les hauteurs



Fuyez la zone dangereuse



Respectez les consignes des autorités officielles



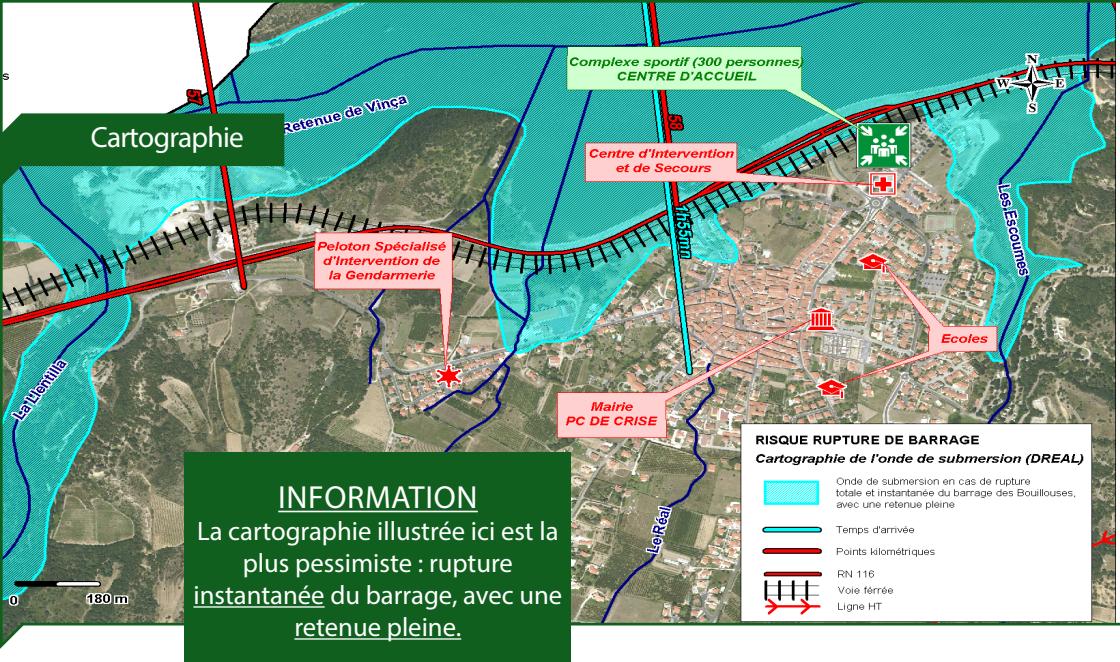
Le risque rupture de barrage

Le barrage des Bouillouses, mis en eau en 1910, est un ouvrage artificiel transformant en réservoir d'eau la vallée de la Têt.

Celui-ci dispose d'une capacité maximale de 17,5 millions de m³.

Cet ouvrage hydraulique a plusieurs fonctions qui peuvent s'associer :

Régulation du débit de la Têt, production d'hydroélectricité pour permettre le fonctionnement du Train jaune et alimentation des 500 canons à neige du domaine skiable de Font-Romeu.



La commune de Vinça est concernée par le risque de rupture de barrage des Bouillouses.

La propagation de l'onde de submersion depuis le barrage sur notre commune est de l'ordre de 1h50.

A SAVOIR :
Le barrage des Bouillouses fait l'objet d'un Plan particulier d'intervention. Ce plan est actuellement en cours de mise à jour.

> En cas de rupture de barrage, l'alerte sera donnée par téléphone et au porte-à-porte.



Les bons réflexes !



Informez-vous



Montez à pied dans les étages



Gagnez immédiatement les hauteurs



Ecoutez la radio 104.5 ou 93.5 MHz



Respectez les consignes des autorités officielles



Le risque TMD

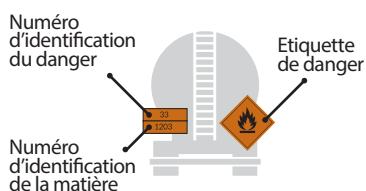
(Transport de Matières Dangereuses)

Réglementer et se préparer.

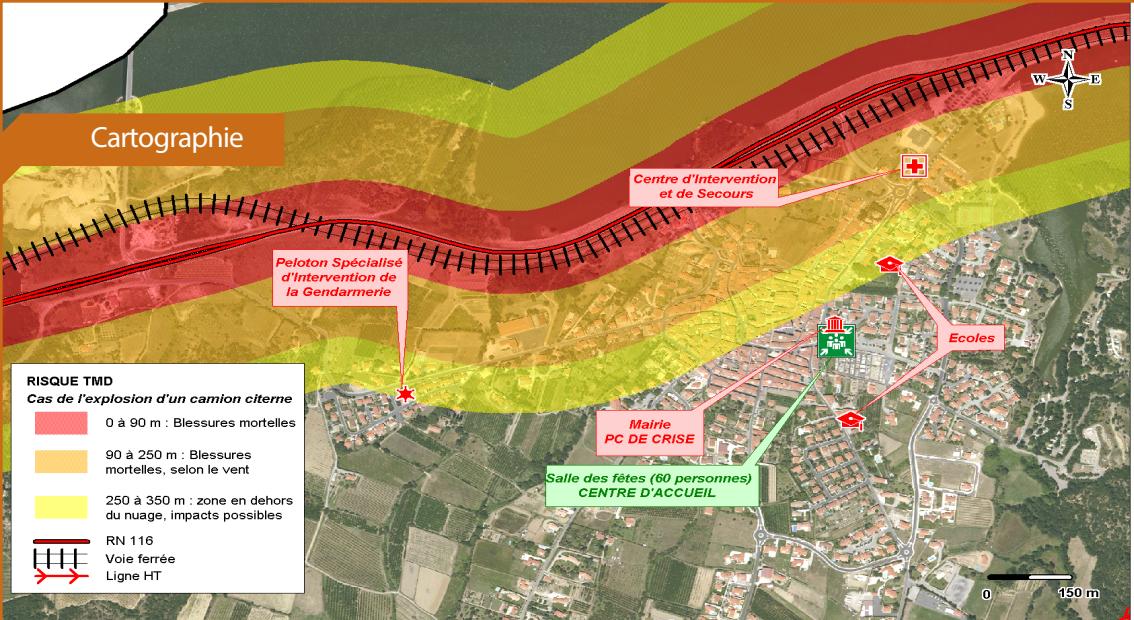
La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens.

Elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire.

Apprenez à reconnaître la signalisation des matières dangereuses :



Cartographie



Que transportent les camions ?

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule.

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité et communiquez ces éléments aux secours :

En précisant le lieu exact, les moyens de transport concernés, la nature du sinistre (fuite, feu, explosion etc...).

La RN116 est référencée comme axe TMD sur la commune de Vinça.

> En cas d'accident de transport de matières dangereuses, l'alerte sera donnée par mégaphone.

Un message d'information sera également affiché sur le panneau lumineux.



Les bons réflexes !



Informez-vous



Fermez fenêtres et volets



Coupez l'électricité et le gaz



Ecoutez la radio 104.5 ou 93.5 MHz



Respectez les consignes des autorités officielles



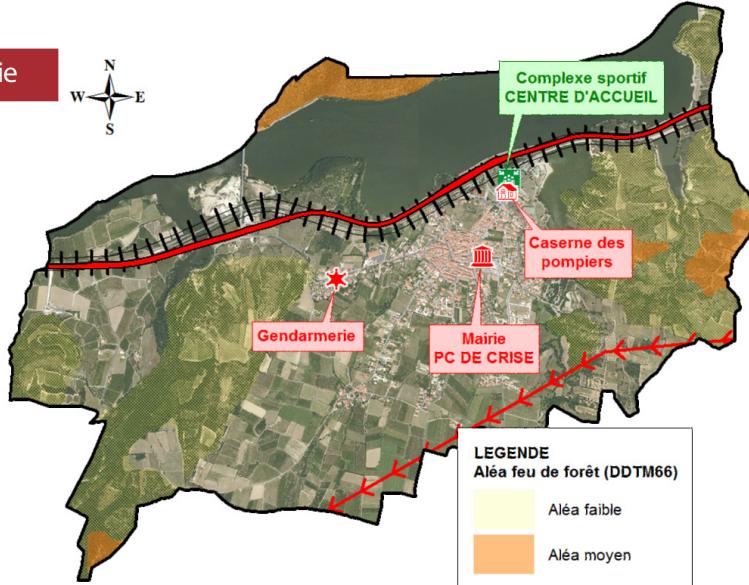
Le risque feu de forêt

Les feux de forêt sont des incendies qui se déclarent et se propagent dans une végétation de forêt, de maquis ou de garrigue.

L'emploi du terme « feu de forêt » désigne, le plus souvent, le type de feu tel que défini dans la base de données Prométhée : c'est-à-dire les feux ayant brûlé au moins un hectare d'un seul tenant.

D'après cette base de données, consultable sur le site www.promethee.com, la commune a connu 20 départs de feux depuis 1974 brûlant une surface totale de 195,10 ha.

Cartographie



D'après la cartographie de l'aléa incendie du département de Pyrénées-Orientales, le territoire communal de Vinça est moyennement impactée dans l'extrême nord du territoire, en bordure de la retenue de Vinça.

Il n'y a pas de zones urbanisées aux abords des massifs à risques.

A SAVOIR :

Le déclenchement du PCS se fera à partir du moment où un feu se déclenche sur la commune. La gestion de ce phénomène se fera en étroite collaboration avec les services de secours.

- > En cas de feu de forêt, l'alerte sera donnée par mégaphone.
Un message d'information sera également affiché sur le panneau lumineux.



Les bons réflexes !



Informez-vous



Coupez l'électricité et le gaz



Fermez fenêtres et volets



Ecoutez la radio 104.5 ou 93.5 MHz



Respectez les consignes des autorités officielles



Les risques météorologiques

La vigilance météorologique :
Anticiper les conséquences des phénomènes dangereux...

Les vents violents font partie des phénomènes météorologiques les plus fréquents sur le département. Les Pyrénées Orientales sont aussi exposées aux épisodes de fortes chutes de neige et aux températures extrêmes :

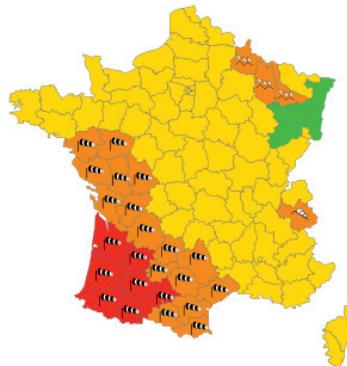
Rappelez-vous l'épisode neigeux du 8 mars 2010 ou encore la canicule de l'été 2003.

Jouez la prudence, informez-vous !

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous, à tout moment. Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.

Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger :

Inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête. Inutile de passer la nuit dans sa voiture sur une route enneigée.



Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les radios, les télévisions et la presse écrite.

> En cas de risques météorologiques, l'alerte sera donnée par mégaphone, téléphone et au porte-à-porte.
Un message d'information sera également affiché sur le panneau lumineux.



Les bons réflexes !



Informez-vous



Abritez-vous



Ecoutez la radio
104.5 ou 93.5 MHz



Respectez les consignes
des autorités officielles



Le plan familial de mise en sûreté

Comment se préparer ?

S'informer

- Lire ce document et le conserver.
- Connaître et garder les consignes bien en vue chez vous.
- Au pôle tranquillité et sécurité civile de la mairie.

Se tenir prêt à se confiner

- Localiser au préalable une pièce de confinement (peu de fenêtre, peu d'aération).
- Avoir un téléphone.
- Préparer à l'avance le matériel de confinement (radio portable à piles, lampe de poche, adhésifs larges bandes et linges humides pour obstruer les ouvertures, couvertures, eau, nourriture, livres, etc.).

Se tenir prêt à évacuer

- Connaître le plan d'évacuation de votre quartier.
- Localiser les centres d'accueil.

Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La loi du 13 août 1982 organise l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Les personnes qui possèdent une assurance de dommages (incendies, dégâts des eaux, ...) pour leur habitation, leur entreprise, leurs véhicules, etc. bénéficient automatiquement de la garantie catastrophes naturelles. Elle couvre les dommages causés à ces biens, dans les limites et conditions du contrat, dans les communes déclarées en situation de catastrophe naturelle par arrêté interministériel publié au Journal Officiel.



Découpez et conservez précieusement ce récapitulatif

Récapitulatif des conduites à tenir

Récapitulatif des conduites à tenir



Notes



La gestion des déchets post-crise

Après un risque majeur, la commune doit faire face à une quantité importante de déchets. La gestion des déchets de crise est primordiale pour rendre le territoire à ses occupants et ses activités.

Types de déchets				
Végétaux				
Gravats				
Mobiliers et petits équipements				
Déchets dangereux				
Déchets d'équipements électriques et électroniques				
Sols, boues, sables				
Véhicules / citernes				
Déchets putrescibles				

Suite à une catastrophe, les déchets produits doivent être triés par chacun, afin de faciliter leur collecte et traitement par les services publics concernés.

Dans ce cadre, la commune communiquera aux habitants les consignes spécifiques de tri des déchets et les éventuels sites de stockage temporaires.

Numéros utiles :

• Sapeurs-pompiers (téléphone fixe)	18
• CTA CODIS (n° d'urgence européen)	112
• Police nationale	17
• Gendarmerie d'Ille sur Tet	04 68 84 70 10
• SAMU	15
• Préfecture (standard)	04 68 51 66 66

Pour en savoir plus...

Mairie de Vinça

17 avenue du Général De Gaulle - 66 320 Vinça
04 68 05 82 13

Préfecture des Pyrénées Orientales

www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Portail national de la prévention des risques majeurs

www.prim.net

Portail départemental de la prévention des risques majeurs

www.risques-majeurs66.com

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt

www.bassintet.fr

